

Petite Revue du Tiers - Ordre

DE

SAINT-FRANÇOIS

VOL. VI

MONTRÉAL, MARS 1889

No. 2

SAINT JOSEPH ET LE CARÈME

Les exercices du mois de S. Joseph vont s'ouvrir. Nous souhaitons qu'ils le soient publiquement dans toutes les paroisses et dans toutes les familles chrétiennes de notre religieux diocèse. Patron de l'Eglise universelle et patron de la famille, saint Joseph doit avoir son autel, son image, sa dévotion dans la famille aussi bien que dans l'Eglise. Depuis un certain nombre d'années, au reste, S. Joseph est plus prié, plus aimé, sa dévotion est plus suivie, et ses autels plus fréquentés. Il semble que son culte se répand davantage à mesure que le mal devient plus grand, et c'est juste : le chef de la sainte Famille continue d'être ce qu'il a toujours été toute sa vie, le pourvoyeur des pauvres. Les pauvres devenant plus nombreux, on l'invoque plus universellement. .

Aussi, admirez à quelle époque l'Eglise lui a fait une part dans ses dévotions mensuelles. Elle lui consacre le mois de mars : ce n'est assurément pas sans motif.

Avec le mois de mars, c'est le réveil de la nature et des sens ; avec le mois de mars, c'est le temps de la pénitence ; avec le mois de mars, ce sont les exercices de la sainte Quarantaine ; avec le mois de mars, les saintes prédications, l'ébranlement des âmes, le passage de Dieu dans les cœurs, les conversions, le pardon qui tombe du ciel et purifie les consciences ; avec le mois de mars, enfin, c'est l'aurore du temps pascal. Et l'Eglise a voulu mettre ces jours de travail spirituel, de pénitence et de retour à Dieu sous le patronage de ce juste par excellence à qui Dieu confia la garde de Jésus et de Marie, qui conduisit la sainte Famille dans la terre d'Egypte, la ramena à Nazareth, la nourrit de ses labeurs incessants et veilla sur elle avec un soin jaloux.

N'était-ce pas dire aux prêtres, aux religieux, aux mis-

sionnaires, aux âmes inquiètes et soucieuses du salut de leurs frères de mettre en S. Joseph toute leur confiance, d'en faire le coopérateur de leurs œuvres, de leurs démarches, de leurs prédications, de leurs supplications et de leurs sacrifices ?

Il y a dans cette pensée l'assurance d'un succès. Le père de toutes les causes abandonnées, désespérées, perdues, devenu l'auxiliaire des orateurs, le patron et le père des âmes à convertir, c'est dans l'ordre, et rien ne nous semble plus entrer dans l'esprit de l'Eglise.

Préparons-nous donc pieusement, pasteurs et brebis, aux exercices du mois de mars. Que chaque soir nous ramène tous aux pieds des autels bénis de saint Joseph, et que nos prières montent ardentes et confiantes vers celui entre les mains de qui Jésus-Christ a laissé dans le ciel la clef de ses grâces infinies. Qui d'entre nous n'a pas une faveur à demander ?

Vous tous qui souffrez ainsi de la faim, allez à saint Joseph, et il vous soulagera.

Allez à saint Joseph, vous, grands du monde, qui avez fait de la justice : il était de la famille royale de sa nation, il sait ce qu'il faut aux besoins de votre cœur !

Allez à saint Joseph, vous, les humbles et les déshérités : il vécut de votre vie pauvre, souffrante, tourmentée ; il saura vous envoyer force et courage, espérance et consolation !

Allez à saint Joseph, vous, petits enfants, qui avez faim de la parole de vie : il éleva l'Enfant Jésus avec un dévouement héroïque, travaillant durement pour lui procurer la nourriture nécessaire. Oh ! comme il l'aima ! et combien, à cause de lui, il aime les petits enfants !

Allez à saint Joseph, vous, jeunes gens, qui ne trouvez pas autour de vous les secours nécessaires pour rester vertueux : il vous aidera ; vous lui rappelez Jésus, se formant au travail sous sa conduite, et se préparant à monter de l'atelier au Calvaire, pour accomplir sa tâche et nous sauver !

Allez à saint Joseph, vous, époux chefs de famille : il vous enseignera à aimer votre foyer, à y répandre l'ordre, la joie, le bien-être, à en éloigner la présence du méchant ; il vous enseignera à donner le bon exemple à vos enfants et à les élever chrétiennement !

Allez à saint Joseph, vous, la grande famille des travailleurs, que l'on cherche par tous les moyens à éloigner de Dieu : il est le premier ouvrier chrétien ; à son école,

à son exemple, on apprend l'art de sanctifier les peines, les privations, les fatigues, l'art d'ennoblir le travail, en le faisant sous l'œil de Dieu !

Allez à saint Joseph, vous tous, chrétiens, qui devez bientôt rendre compte à Dieu de votre vie : il est le patron de la bonne mort. Invoquez-le, réfugiez-vous vers lui ; à l'heure suprême, il vous assistera et vous présentera lui-même à Jésus, son fils adoptif.

v. Béni soit le cœur de saint Joseph !

r. Maintenant et dans tous les siècles.

Prière au saint cœur de Joseph.

O Dieu très clément qui avez voulu que le cœur de saint Joseph fût le plus ressemblant aux cœurs de Jésus et de Marie, daignez nous accorder, par cette miséricorde, qui nous a faits les cohéritiers de Jésus-Christ et les enfants de la Vierge Marie, de devenir par l'intercession du bienheureux saint Joseph, purs, humbles et doux, à son exemple.

O cœur de Joseph ! de tous les cœurs après ceux de Jésus et de Marie, le plus pur, le plus saint, le plus aimant et le plus humble ! ô cœur embrasé du plus ardent amour pour Jésus et pour Marie, et imitateur le plus fidèle de leurs vertus ! élu de préférence à tous les autres cœurs par la très sainte Trinité pour être le dépositaire du secret divin, nous vous offrons notre cœur, afin qu'après l'avoir agréé, vous daigniez l'offrir à Jésus et à Marie, et le conserver par votre intercession en leur sainte compagnie pur et humble durant la vie et à la mort. Ainsi soit-il.

I.

EXPLICATION

DE LA RÈGLE DU TIERS-ORDRE

Avertissement préliminaire.

Cette explication de la règle du Tiers-Ordre se compose d'abord d'une traduction des règlements rédigés par Léon XIII, traduction que nous nous sommes efforcés de rendre parfaitement fidèle, puis d'un commentaire dont les éléments ont été puisés aux sources les plus sûres, à savoir : 1. les constitutions des papes, surtout celle de Nicolas IV, qui dans la partie que Léon XIII n'a point modifiée a encore force de loi, (la formule de l'acte de profession insérée au rituel du Tiers-Ordre

le prouve jusqu'à l'évidence); 2. les statuts approuvés par le Saint-Siège; 3. les usages communément reçus dans les fraternités. Quand nous nous sommes permis d'ajouter quelques avis de notre propre chef, nous avons simplement développé dans son sens naturel une proposition certaine, ou bien nous avons tiré d'un principe incontestable les conclusions qui, de l'avis de tous, y sont renfermées. Du reste, chaque fois que nous mentionnons une prescription quelque peu importante, nous avons soin d'indiquer l'autorité sur laquelle est appuyée notre affirmation. Enfin, notre travail est divisé en vingt-quatre chapitres qui correspondent exactement aux vingt-quatre paragraphes de la *Nouvelle Règle*, et un titre placé en tête de chaque chapitre en indique brièvement l'objet principal.

CHAPITRE I.

Le Tiers-Ordre et la paroisse.

“ Pour être admis dans le Tiers-Ordre, il faut absolument être âgé d'au moins quatorze ans, avoir une conduite irréprochable, s'appliquer à vivre en paix avec ses frères, et surtout avoir donné des preuves d'une inviolable fidélité à la religion catholique, et s'être fait remarquer par sa soumission à l'égard de l'Eglise romaine et du Siège apostolique.”—(Règle de Léon XIII, ch. 1, § 1.)

Pour entrer dans le Tiers-Ordre, il faut surtout être parfaitement “ soumis à l'Eglise,” c'est-à-dire au pape qui commande à la catholicité tout entière, puis à l'évêque qui a le pouvoir d'imposer des lois à ses diocésains, enfin au curé dont la mission est de faire connaître dans les limites de la paroisse les ordres du souverain Pontife et ceux de l'évêque diocésain, en ajoutant les avis qu'il juge à propos de donner.

Conséquemment, les aspirants au Tiers-Ordre doivent “ avoir une conduite irréprochable,” c'est-à-dire éviter les fautes graves et scandaleuses telles que l'impureté, l'intempérance et surtout l'ivrognerie, le luxe dans le vêtement, l'ameublement des maisons et autres objets d'un usage habituel, la fréquentation des théâtres, la participation aux bals, et autres divertissements défendus, les conversations, les lectures mauvaises et en général

toutes les actions qui entraînent pour l'âme un péril sérieux.

Les aspirants au Tiers-Ordre doivent "s'appliquer à vivre en paix avec leurs frères," et dès lors à rendre service à tous, à faire plaisir à tous chaque fois qu'il est possible d'obtenir ce résultat sans déplaire à Dieu, puis à pardonner les vexations, les injustices sauf cependant à revendiquer d'une manière convenable le droit lésé, lorsque cette revendication est nécessaire. Bref, les aspirants au Tiers-Ordre doivent pratiquer la charité et aussi la justice, ne s'appropriant point le bien d'autrui, payant leurs dettes le plus tôt possible. (Nicolas IV, chap. II.)

Les aspirants au Tiers-Ordre doivent affectionner particulièrement la vertu de piété, faisant exactement leurs prières du matin et du soir, assistant les dimanches et les fêtes à tous les offices publics, c'est-à-dire à la messe, aux vêpres et aux instructions de la paroisse (*Petit Catéchisme de Québec*, cinquième partie); communiant à Pâques d'abord, conformément au précepte de l'Eglise, et puis, suivant l'usage adopté par les bons fidèles, aux principales fêtes de l'année liturgique.

En un mot, les aspirants au Tiers-Ordre doivent être de bons chrétiens, des paroissiens exemplaires.

Que si une personne s'est mal conduite, elle ne peut être admise avant d'avoir fait une pénitence suffisante. L'histoire du Tiers-Ordre fournit plusieurs exemples de la sévère application de cette règle; ainsi sainte Marguerite de Cortone, immédiatement après sa conversion, demanda à être reçue dans la famille de Saint-François, et ce n'est qu'au bout de trois longues années qu'elle put obtenir cette précieuse faveur.

Il y a plus, Léon XIII veut qu'avant la cérémonie de la réception on ait "donné des preuves de sa fidélité à la religion," qu'on se soit "fait remarquer par sa soumission à l'Eglise," c'est-à-dire que, d'après l'illustre réformateur du Tiers-Ordre, pour devenir enfant de Saint-François il faut être vertueux et jouir d'une bonne réputation. Nicolas IV (chap. II) défend positivement d'agréger aux fraternités les personnes mal famées, alors même qu'elles seraient réellement bonnes. Il est pareillement interdit d'accepter celles qui tout en menant une vie régulière ont des proches parents qui se conduisent mal. Enfin il est rare que l'on soit autorisé des débiteurs insolubles ou des mendiants; car ceux qui appartiennent à l'un ou à l'autre de ces deux catégories sont souvent

ant la situation qui leur est faite à cause de leur négligence ou des fautes de leurs proches et toujours ou presque toujours leur réputation laisse à désirer.

Pour être enrôlé dans la sainte milice du patriarche d'Assise, il faut être irréprochable devant Dieu et devant les hommes.

Léon XIII ajoute qu'avant de revêtir le saint habit il est nécessaire que l'on ait atteint l'âge de quatorze ans. Cette prescription est une condition nécessaire à l'accomplissement de la règle que nous venons d'exposer. En effet, nous avons dit en substance que les tertiaires étaient choisis parmi les bons chrétiens, les paroissiens recommandables; or ce n'est guère qu'après l'âge de quatorze ans que l'on est bon chrétien et considéré comme tel. Du reste, la volonté du Pape est formelle sur ce point. En conséquence, sans une permission spéciale des supérieurs de l'ordre, nul ne peut être admis avant d'être parvenu à l'âge précité.

LA MORTIFICATION DANS LES DÉTAILS DE LA VIE!

(Suite.)

LA NÉCESSITÉ DE LA MORTIFICATION.

1^o La mortification est nécessaire pour combattre la concupiscence qui est en nous. Depuis que, par le péché originel, notre raison s'est révoltée contre Dieu, notre nature se révolte contre notre raison, de sorte que, malgré nous et contre le consentement de notre volonté, il s'élève quelquefois en nous des mouvements et des affections que nous condamnons.

Nous pouvons tous dire avec l'Apôtre : *Je sens dans les membres de mon corps une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit.* (Rom., vii.) La concupiscence veut usurper les droits de notre raison et la rendre esclave pour nous faire consentir au péché; or, c'est par la mortification seule que nous calmerons toutes ces révoltes, que nous aurons la paix.

2^o Elle est nécessaire à notre avancement spirituel.— Vous profiterez d'autant plus, dit l'*Imitation*, que vous ferez plus de violence; en effet, c'est le dérèglement de notre appétit et la perversité de nos mauvaises inclina-

tions, qui nous empêchent d'avancer dans la vertu, car, selon saint Jacques, les guerres et les contradictions que nous sentons en nous, viennent de nos passions qui combattent dans nos membres. Or la mortification seule et le renoncement feront disparaître cet obstacle. Voilà pourquoi la mortification, si contraire cependant à la nature, a toujours été l'arène où se sont exercés à l'envi les saints de tous les temps. Ils se sont mortifiés en toutes choses, ils se sont animés d'une sainte colère contre eux-mêmes. Voilà comment ils sont devenus des saints.

Rien de plus recommandé dans l'Évangile que la mortification, parce que sans mortification il n'y a point de vertu puisque pour être humble il faut mortifier l'amour-propre, pour être saint il faut mortifier son caractère, pour être obéissant, il faut mortifier sa volonté avec ses répugnances, ses fantaisies, ses caprices.

Sans la mortification point de raison ; on met son plaisir comme la bête dans le boire et le manger—on fait ce qui plaît, non ce qu'il faudrait faire. On ne veut rien souffrir des autres et on veut que les autres souffrent tout de nous.

3° Il n'y a que deux voies pour aller au ciel : l'innocence conservée ou l'innocence réparée par la pénitence. Or, quel est celui d'entre nous qui oserait se flatter d'avoir conservé son innocence baptismale ? n'avons-nous pas bien des fautes, bien des négligences à réparer ? Donc faisons pénitence car, dit le Seigneur, à moins que vous ne fassiez pénitence, vous périrez tous également.

4° A supposer même que nous soyons innocents, que nous possédions l'amitié de Dieu, combien n'y a-t-il pas d'occasions de chutes auxquelles nous sommes exposés et contre lesquelles nous devons nous tenir en garde ! Quels que soient notre âge, notre santé, notre condition, nous sommes sans cesse portés à nous satisfaire sans considérer si cette satisfaction plaît ou déplaît à Dieu, si elle est nuisible ou non à notre salut.

Or, la mortification préserve du péché, éloigne la tentation. Aussi, malheur à celui qui ne se mortifie pas, on peut dire qu'il a déjà le pied au bord d'un précipice effrayant.

5° Enfin, si nous sommes consacrés à Dieu, si nous appartenons au Tiers-Ordre de Saint-François qui est l'ordre de la pénitence, nous devons pratiquer la mortification, parce qu'elle est la vertu propre de l'ordre que nous avons embrassé.

A propos du Tiers-Ordre, il y en a qui se contentent de réciter quelques prières pour remplacer le jeûne, s'appuyant sur une commutation trop souvent surprise à l'indulgence d'un directeur; cela ne suffit pas, dirions-nous avec un pieux auteur, si nous voulons suivre l'esprit de notre ordre. La pénitence doit atteindre le corps et l'âme; sans faire le moindre tort à sa santé, on peut s'imposer quelque privation plus ou moins pénible. Donc, si vous voulez être véritablement enfant de Saint-François, vous devez vous mortifier.

AVANTAGES DE LA MORTIFICATION.

1^o La mortification nous aide à expier nos péchés; elle est, avec le sacrement de Pénitence, une seconde planche après le naufrage: elle est le remède des malheureux. En effet, les Ninivites font pénitence, leurs crimes sont oubliés, leur ville est sauvée. Marguerite de Cortone, l'illustre pénitente franciscaine, naguère objet d'horreur pour le ciel, devient bientôt l'intime confidente de Jésus.

2^o La mortification est un arbre de salut, dit saint Ephrem, dont les branches se couvrent de fruits précieux qui rappellent les morts à la vie.

3^o Elle augmente en nous l'amitié de Dieu. La voie de la croix est la voie du salut, et c'est ce qui nous est clairement exprimé par ces paroles: "Traitez-vous sans miséricorde, et je vous traiterai avec miséricorde." L'enfant prodigue fait pénitence, et il est rétabli dans son premier état.

4^o La mortification nous délivre du joug de nos passions, nous donne la vraie liberté, et alors régnaient en maîtres absolus sur nous-mêmes, nous jouissons d'une grande paix, et cette paix est sans cesse arrosée, renouvelée par la joie de la bonne conscience.

Au contraire, sans la mortification, nous sommes de vrais esclaves de nous-mêmes. Plus nous accordons à notre corps, plus nous cherchons à le contenter, plus il demande. Permettez aujourd'hui à vos yeux de voir un objet agréable, demain ils en voudront voir deux; contentez aujourd'hui votre goût, demain il sera plus importun; accordez aujourd'hui à la nature, demain elle sera plus exigeante. N'en avez-vous point fait la triste expérience? Mortifiez-vous donc et vous aurez la sainte liberté des enfants de Dieu.

5^o La mortification donne encore une douce gaité

d'esprit, elle éclaire l'âme, l'élève au-dessus des choses de ce monde; tandis que sans la mortification l'âme devient grossière et charnelle, elle s'enfonce dans la matière et se trouve comme dans l'obscurité d'une prison.

Au reste, il faut bien que la mortification ait de grands avantages pour nous, puisque DIEU qui nous aime, qui veut à tout prix notre bonheur, notre salut, nous donne la croix comme notre pain quotidien et qu'il ne nous en laisse jamais manquer.

6^o DIEU verse ses consolations et ses délices sur les âmes mortifiées; il leur rend à proportion qu'elles lui donnent. Je surabonde de joie dans toutes mes épreuves, dit saint Paul.—Saint François-Xavier éprouve tant de consolations dans ses souffrances qu'il demande de souffrir davantage.—Combien de saints ont eu tant de joie et de bonheur qu'ils ont dû s'écrier: *Assez, Seigneur, assez!* Et nous aussi, ayons le courage de renoncer à notre volonté propre, de sacrifier seulement un désir, un regard, une sensualité, une parole et plus nous serons généreux, plus nous sentirons ce qu'il y a de joie et de bonheur à faire quelque chose pour DIEU.

QUEL ESPRIT DOIT NOUS ANIMER DANS NOS PRATIQUES DE MORTIFICATION.

L'extérieur des actions vertueuses sans l'intérieur n'est qu'une matière sans forme, un corps sans âme.

Dans nos pénitences nous devons agir d'abord pour plaire à DIEU et par un principe d'amour; nous proposer de plus des fins spéciales, et retirer des fruits particuliers.

1^o En macérant notre chair, ayons l'intention de témoigner à DIEU combien nous l'aimons puisque nous le servons aux dépens de notre commodité: agissons avec le même cœur que nous voudrions souffrir le martyre, si l'occasion s'en présentait, montrant que c'est le martyre qui manque à notre volonté et non notre volonté au martyre.

2^o Nous devons avoir un grand zèle de satisfaire à la justice de DIEU, non pas tant pour nous purifier par cette expiation et nous éviter des châtiments plus terribles, que pour montrer la haine que nous avons du péché, l'ennemi de DIEU, le punissant dans la chair qui l'a occasionné.

3^o Nous unirons nos mortifications aux souffrances de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui a bien voulu souffrir et

faire mourir en lui, quoique innocent, notre péché qu'il s'était chargé d'expier. Nous honorerons sa Passion, cherchant à ressentir en nous-mêmes, comme dit saint Paul, ce qu'il a souffert et suivant ses traces pour communiquer à sa croix. Ce n'est que par cette union que nos mortifications deviennent méritoires. Efforçons-nous donc avec l'Apôtre d'accomplir en notre chair ce qui manque à cette sainte Passion, c'est-à-dire ce qui nous manque pour l'application de ce trésor infini.

4° Châtions-nous pour assujettir la chair, la sensualité à la raison. "Il faut fouetter, dit Hésychius, ce valet insolent, fugitif, libertin, de peur qu'il ne traite son maître comme un esclave, et que la chair, cette boue corruptible, cette vile servante, ne méconnaisse sa maîtresse l'âme incorruptible." (*Centur.* 1, c. xxxiii.)

5° Enfin proposons-nous d'éviter la damnation en nous préservant des péchés. L'austérité est à l'âme un frein qui la retient et l'empêche de retomber si so vent en ses mêmes péchés ou en d'autres pires encore.

J'ajouterai encore deux mots pour les âmes religieuses :

Les mortifications particulières sont bonnes ; celles de la communauté sont encore meilleures.

N'observez pas les mortifications que prescrit la règle, par routine seulement et par habitude ou parce que la règle les commande, mais par amour ; renouvelez souvent votre intention et vos affections, agissez toujours avec autant de ferveur que la première fois que vous avez embrassé la mortification.

(A continuer.)

TERRE-SAINTE

Découverte de la piscine probatique.

Les nombreuses antiquités qu'on a retrouvées récemment en pratiquant des fouilles sur plusieurs points de la Terre-Sainte : à Tibériade, à Nazareth, dans le canton occupé par la colonie juive de Zimmarin, à Saint-Jean d'Acre, à Ledjoun, à Jérusalem, au sommet du mont Sion et ailleurs, ces antiquités, dis-je, tendent à prouver que les richesses archéologiques de la Palestine se trouvent plutôt au-dessous de sa surface qu'au-dessus. Un auteur anglais a résumé les découvertes de M. de Rossi dans les

cat. ombes romaines en un magnifique ouvrage intitulé : *Rome souterraine*. On pourrait également composer un beau livre, plein d'intérêt, en décrivant la Jérusalem souterraine. Ce n'est pas exagérer de comparer la Terre-Sainte à ces mines inépuisables de pierres précieuses qui recèlent dans leur sein d'incalculables trésors. A mesure qu'on en cherche, on en trouve toujours, et quand on les laisse, il en reste encore d'autres qui s'offriront plus tard pour récompenser de leurs peines de nouveaux investisseurs.

Ces réflexions nous sont suggérées par la découverte de la piscine probatique que l'on vient de faire dernièrement.

On lit dans l'Évangile de saint Jean (ch. v, v. 2) : " Il y a à Jérusalem une piscine probatique, surnommée en hébreu Beth-saïda, et ayant cinq portiques, sous lesquels gisait une grande multitude de malades, d'aveugles, de boiteux, de paralytiques, attendant le mouvement des eaux, car un ange du Seigneur descendait en un certain temps dans la piscine et l'eau s'agitait. Et celui qui, le premier descendait dans la piscine, après le mouvement de l'eau, était guéri de quelque maladie qu'il fût affligé. Or, il y avait là un homme qui était malade depuis trente-huit ans. Lorsque Jésus le vit couché, et qu'il sut qu'il était malade depuis longtemps, il lui dit : Veux-tu être guéri ? Le malade lui répondit : Seigneur, je n'ai personne qui, lorsque l'eau est agitée, me jette dans la piscine, car tandis que je viens, un autre descend avant moi. Jésus lui dit : Lève-toi, prends ton lit et marche. Et aussitôt cet homme fut guéri, il prit son lit, et il marchait."

Le lieu rendu célèbre par ce miracle n'a jamais été oublié à Jérusalem. Dès le quatrième siècle, nous le voyons mentionné par saint Jérôme dans sa traduction de l'*Onomasticon* d'Eusèbe : " *Béthesda*, dit-il, piscine à Jérusalem, qui s'appelait *probatique*, ce que nous pouvons interpréter des troupeaux. Elle avait jadis cinq portiques. On dit que les prêtres avaient coutume d'y laver les victimes des sacrifices."

Le pèlerin de Bordeaux de l'année 333 dit aussi : " Il y a dans l'intérieur de la ville des piscines jumelles (*piscinæ gemellares*), qui ont cinq portiques, et s'appellent Beth-saïda. Beaucoup de malades y étaient guéris."

Après la chute du judaïsme, la piscine probatique pouvait avoir perdu sa vertu miraculeuse, mais non pas sa renommée. Cependant elle fut abandonnée des chrétiens

qui avaient déjà de la peine à en approcher, et elle se combla peu à peu. Mais au commencement du onzième siècle, on la retrouva et pendant l'époque des croisades on se servait de ses eaux. Dans les *Gesta Dei per Francos*, un curieux narrateur de l'histoire des croisades est un des plus explicites à cet égard. "Devant l'église Sainte-Anne, dit-il, les Francs trouvèrent un réservoir ayant cinq portiques et conservant encore les traces d'une ancienne piscine dans laquelle, au temps du Christ, descendait un ange..... L'on y descend maintenant par un seul portique et l'on y voit une eau amère au goût, et qui le plus souvent rend la santé aux malades."

Après l'expulsion des croisés, l'église de Sainte-Anne devint un établissement musulman, et la piscine miraculeuse, alors presque inaccessible aux chrétiens, fut comblée de nouveau. Cependant la tradition n'oubliait pas que cette piscine devait se trouver *devant l'église de Sainte-Anne* ou *à côté de cette église*, selon les expressions des vieux auteurs. Malheureusement il se trouve à cet endroit deux piscines très remarquables. Durant un certain laps de temps, les pèlerins prirent tantôt l'une et tantôt l'autre pour la piscine devenue fameuse par le miracle de l'Homme-Dieu. Mais une fois que l'une des deux (la véritable) eut disparu sous les décombres, ils ne crurent pas se méprendre en appelant piscine probatique un grand réservoir d'eau qui est situé à quatre-vingt-dix mètres au sud de l'église de Sainte-Anne, contigu au mur septentrional de la mosquée d'Omar et nommé par les Arabes *Birket Israël* (l'étang d'Israël). Ainsi l'erreur a continué jusqu'à nos jours sans exclure cependant l'existence d'un doute qu'il était impossible de dissiper.

Une chaîne non interrompue de témoignages depuis l'année 333 jusqu'à 1180 mentionne la piscine probatique comme située auprès de l'église Sainte-Anne. Elle est citée par les auteurs les plus anciens comme ayant cinq portiques qui étaient alors en ruine. On n'en connaissait plus rien, lorsque l'architecte chargé de restaurer l'église Sainte-Anne, qu'occupent maintenant les missionnaires d'Afrique fondés par Mgr le cardinal Lavigerie, découvrit, à environ douze mètres au nord-ouest de cette église un large réservoir creusé dans le roc à une profondeur de trente pieds. La piscine, débarrassée des amas de décombres qui l'obstruaient, se montre avec ses vastes proportions, ses travaux de maçonnerie dont les plus récents remontent au moyen âge et les restes de la petite

chapelle romane qui la surmontait. Elle mesure cinquante-cinq pieds de longueur sur treize pieds de largeur. On y descend par un escalier de vingt-quatre marches. Pour que ce site puisse être identifié avec celui de Béthesda il est nécessaire que l'on y voie des piscines jumelles (*piscinæ gemellares*), comme dit le pèlerin de Bordeaux de l'an 333, comme celles qui ont été retrouvées non loin de là, près de l'orphelinat des sœurs de Notre-Dame de Sion fondées par le P. de Ratisbonne, c'est-à-dire deux réservoirs placés côte à côte ayant un portique sur chacun des quatre côtés ainsi formés, et un autre entre eux sur la muraille de séparation. La piscine de l'église Sainte-Anne ne semblait pas d'abord présenter cette condition requise. Mais depuis on a trouvé une continuation à cette piscine, ou plutôt une piscine sœur, située bout à bout et mesurant soixante-quatre pieds de longueur sur la même largeur que la première.

Nous avons donc maintenant des preuves suffisamment fortes pour identifier la double piscine nouvellement découverte à Sainte-Anne avec la probatique de l'Évangile. C'est indubitablement celle qui est désignée par tous les auteurs depuis le quatrième siècle jusqu'au treizième siècle, comme étant la piscine probatique, autour de laquelle se réunissent d'autres traditions. Les cinq portiques que le pèlerin de Bordeaux représente comme étant en ruines, pourraient bien avoir été là. En un mot, les preuves historiques en faveur de ce lieu, ont autant de valeur que celles sur lesquelles on s'appuie pour unir le Saint-Sépulcre et le Calvaire avec le site choisi par Constantin pour élever l'église de la Résurrection, c'est-à-dire qu'elles sont irréfragables. Plusieurs auteurs anglais qui, aveuglés par leur protestantisme, sont les adversaires naturels des traditions catholiques, ne peuvent s'empêcher d'admettre les arguments en question.

La plupart des palestino-logues reconnaîtront donc que la piscine susmentionnée est celle de Béthesda, et nous sommes heureux de constater qu'elle est située dans un enclos appartenant au catholicisme et à la France.

(Semaine de Dijon, France.)

On ne peut savoir quelle est la patience et l'humilité d'un serviteur de Dieu, aussi longtemps qu'on seconde tous ses desirs et qu'on va au devant de tous ses besoins. Mais quand arrive le temps où ceux qui devraient s'empresser autour de lui, se conduisent d'une façon opposée, c'est alors que l'on peut juger, par sa conduite, de sa patience et de son humilité.—S. FRANÇOIS—*Opusc. div.*, n. 12.

VIGILANCE SUR SES PAROLES

(Modèle : SAINT LOUIS, roi de France,
patron du Tiers-Ordre.)

Ce saint roi était si réservé dans ses paroles que le sire de Joinville nous atteste ne l'avoir jamais entendu mal parler de personne.

La langue de l'homme est enfermée dans une double muraille comme dans une prison. Elle est enfermée derrière les dents, qui sont comme un mur fortifié, et derrière les lèvres, semblables à un fort avancé. Dieu l'a ainsi réglé à cause de la bonté de la langue, de sa faiblesse et de sa méchanceté. On a coutume d'enfermer les choses précieuses. Telle est la langue. Elle est sainte, elle nous sert à louer Dieu. Par elle nous purifions nos cœurs en avouant nos péchés et en recevant le très saint Sacrement. Qu'il serait coupable celui qui remplirait d'ordures le calice consacré ! Qu'il est coupable celui qui souille par des blasphèmes, des mensonges et des murmures, une langue consacrée par le corps du Sauveur.

La langue est faible et prompte au mal. De tous nos membres, aucun n'est aussi prompt au mal, comme le prouve la nature qui a enfermé la langue dans la prison de la bouche, comme une criminelle ou une folle ; l'Écriture qui nous dit : Les hommes ont pu dompter tous les animaux, personne ne peut dompter la langue de l'homme ; enfin l'Esprit-Saint qui voulut se montrer aux Apôtres sous forme de langue de feu pour leur signifier combien il importait que leur langue fût purifiée par le feu divin. Si l'on met du sel dans la bouche de l'enfant que l'on baptise, c'est pour rappeler que la langue est sujette à la corruption et aux vers du péché.

La langue est méchante. Saint Jacques l'appelle un feu : or quel élément plus destructeur que le feu ? Considérons trois choses sur la langue méchante : A qui nuit-elle ? A celui qui parle en lui faisant perdre la grâce de Dieu et l'estime des hommes ; à celui qui écoute, en le corrompant et en le scandalisant ; à celui dont on parle : une langue maligne est plus terrible qu'une bande d'animaux féroces.— Comment nuit-elle ? Secrètement par le murmure et la détraction ; publiquement par les injures et les disputes ; de près, elle perce comme un glaive acéré ; de loin, elle vole comme une flèche pour frapper sa victime.

(*St Bernardin de Sienna*)

LE CHEMIN DE LA CROIX ET LE TIERS-ORDRE.

Le chemin de la croix doit être l'exercice de dévotion préféré des Tertiaires.

Le glorieux père du Tiers-Ordre, saint François, aimait à gravir jusqu'au sommet du mont Alverne pour y méditer à loisir sur les souffrances de Notre-Seigneur. Souvent il passait de longues heures, des journées et des nuits entières à considérer les blessures qui sillonnèrent la chair du Sauveur, les amertumes dont son cœur fut abreuvé.

A la suite de leur séraphique père, les Tertiaires les plus illustres se sont plu à parcourir la voie douloureuse et à nourrir leur âme de la pensée du divin Crucifié. Saint Louis, sainte Elisabeth de Hongrie faisaient souvent et avec une ferveur vraiment extraordinaire le chemin de la croix.

Ce pieux exercice est donc autorisé par les plus nobles exemples.

De plus, on a constaté qu'il était extrêmement fructueux.

Chaque fois qu'on fait le chemin de la croix, on gagne d'abord des indulgences très précieuses, et en quelque sorte innombrables; et puis, on s'établit, on s'affermi comme forcément dans la vertu fondamentale du christianisme et du Tiers-Ordre, l'amour du sacrifice. En descendant de l'Alverne, notre séraphique père portait dans sa chair les marques des plaies du divin Jésus, et, ce qui était bien plus précieux encore, il était animé des mêmes sentiments que le Sauveur attaché à la croix; il désirait les tribulations, les opprobres; il soupirait après le martyre.

Tous ceux qui après lui ont honoré d'un culte spécial la sainte Passion de Notre-Seigneur, ont été des modèles d'abnégation, d'humilité, de patience.

Et en vérité, était-il possible qu'il en fût autrement?

Quand nous nous rappelons les souffrances cruelles, les profondes humiliations, la tristesse mortelle du Rédempteur des hommes, quand surtout nous faisons réflexion qu'un Dieu a enduré de si grandes douleurs et subi une mort si cruelle pour l'amour de nos âmes, pourrions-nous ne pas brûler du désir de souffrir et même de mourir pour l'amour du bon Maître?

Chères sœurs, bien-aimés frères, oh! vous qui désirez devenir de dignes enfants de Saint-François et pratiquer

le parfait renoncement, accourez avec votre père au pied du crucifix, faites le chemin de la croix, faites le bien souvent. Surtout pendant ce saint temps de pénitence qui va commencer, accomplissez chaque semaine cet acte de piété, et, autant que possible, assistez à l'exercice public qui a lieu dans les paroisses tous les vendredis de carême ; et alors aux grâces que procure l'exercice du chemin de la croix s'ajouteront pour vous les faveurs spéciales dont la prière commune est la source.

CELUI QUI PEUT FAIRE SON TESTAMENT DOIT LE FAIRE EN TEMPS UTILE.

(RÈGLE, ch. II, § 7.)

Dans les pays de droit écrit, c'est-à-dire soumis à la législation romaine, comme celui où vivait S. François, la confection d'un testament était regardée comme une participation à l'exercice de la puissance législative ; mourir intestat était considéré comme le résultat d'une négligence coupable et déshonorante ; c'est donc pour se conformer aux idées de son temps que S. François ordonne aux tertiaires de faire leur testament ; mais, indépendamment de cette considération, nous trouvons à obéir à cette prescription de la règle plus d'un avantage.

C'est pourquoi Léon XIII a conservé dans la nouvelle cette sage prescription. Au Canada où les procès de successions engendrent tant de difficultés et ruinent tant de familles, ce conseil ne sera pas seulement utile aux tertiaires, il sera un véritable bien social.

Voici les considérations qui doivent nous porter à ne pas retarder à faire cet acte important, s'il n'est pas encore fait :

1^o La dernière heure est la plus précieuse, puisque c'est d'elle que dépend notre sort pour jamais ; il est donc important qu'elle soit libre de toute autre préoccupation que de celle des affaires spirituelles, de toute autre pensée que du compte à rendre à Dieu, que l'on ait par conséquent réglé ses affaires temporelles ; et on ne saurait les régler trop tôt, puisque le moment de la mort est incertain et qu'il n'y a qu'un pas entre elle et nous, *uno gradu ego morsque dividimur*. La prudence chrétienne demande donc que nous fassions au plus tôt notre testament.

2^o La charité ne le demande pas moins : car le testa-

ment prévient des embarras ordinairement très graves dans les familles nombreuses, des dissensions, des haines, surtout quand la parenté est éloignée, ou que la succession présente des difficultés. La volonté du testateur détermine les droits de chacun ; elle confirme les prétentions justes, elle écarte par le silence ou par une exclusion explicite des prétentions non fondées. Que de procès ainsi rendus impossibles ! On doit donc tenir à ne pas se laisser surprendre par la mort avant d'avoir réglé ses affaires temporelles et de les avoir bien réglées. Or, on ne les réglerait jamais mieux que lorsqu'on fera son testament en pleine santé, parce qu'alors on jouit d'une liberté d'esprit complète, laquelle nous fait souvent défaut, au moins dans une certaine mesure, aux approches du dernier moment. Ainsi ce point de la règle n'est pas moins à l'avantage des héritiers qu'à celui des testateurs.

On pourra objecter, peut-être, que l'on est pas prêt à faire son testament soit parce que certaines affaires ne sont pas terminées, ou quelques arrangements de famille ne sont pas encore réglés, ou que l'on est trop jeune. Il n'y a aucune raison qui puisse empêcher que l'on fasse son testament, car, cet acte de dernière volonté ne devient en force qu'à la mort, et tant que le testateur vit, il peut toujours à volonté l'anéantir, le refaire ou le modifier suivant ses intentions.

3° La confection d'un testament, quoique l'effet en soit suspendu jusqu'à la mort, est pourtant un acte de détachement très propre à nous faire pratiquer, sinon, comme les religieux, la pauvreté effective, du moins la pauvreté affective, la pauvreté d'esprit et de cœur. En effet, en rédigeant notre testament, nous souscrivons l'acte qui nous dépouille de tout. Nous devons désormais nous considérer comme ayant tout abandonné pour suivre Jésus-Christ. Nous ne tiendrons plus à rien, nous ne regarderons plus nos biens que comme une charge dont Dieu nous laisse l'administration et nous demandera compte ; suivant le conseil de S. Paul, nous posséderons comme ne possédant pas, nous userons des choses de ce monde comme n'en usant pas ; les pertes, les revers de fortune nous laisseront insensibles et ne parviendront pas à émouvoir notre cœur. Dépouillés de toute affection aux biens créés, nous reporterons tous nos desirs, toutes nos espérances, tous nos efforts vers les seuls biens de l'éternité.

Mais comment faire son testament ? Il faut se dépouiller

de toute prévention et de toute passion pour n'écouter que la voix de sa conscience, les lois de la justice et de la charité. On fera bien de prendre l'avis d'un homme prudent, expérimenté et animé de l'esprit religieux : voilà en général la marche à suivre. Mais, avant tout, ayons soin d'être à nous-mêmes nos premiers héritiers, en instituant des legs pieux en faveur des œuvres de piété ou de charité, puis en nous assurant d'avance les prières de l'Eglise et en fondant pour notre âme un certain nombre de messes ou d'offices plus ou moins solennels selon notre position. Nous trouverons à cela plus d'un avantage. En effet, si nous donnons aux pauvres, nous nous acquérons le mérite de l'aumône : or, l'aumône, suivant la sainte Ecriture, rachète les péchés, *peccata tua eleemosynis redime*, et elle mérite le ciel, puisque le souverain Juge dira à ses élus : " Venez, ô les bénis de mon Père ! j'ai eu faim, et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire." " Un fidèle, dit Salvien, peut-il se résoudre à mourir sans racheter ses péchés par tous les moyens qui lui sont possibles ? " D'ailleurs, nous avons besoin des pauvres pour nous introduire dans les tabernacles éternels ; donnons donc pour une bonne fin ces richesses que Notre-Seigneur appelle à bon droit des richesses d'iniquité, tant elles sont souvent mal acquises ou mal employées.

Si nous donnons aux églises, soit pour elles, soit pour l'entretien des ministres sacrés, nous ferons acte de religion, puisque, selon la recommandation des *Proverbes* (iii, 9), nous ferons servir nos biens à l'honneur de Dieu et que nous témoignerons notre reconnaissance en rendant à Jésus-Christ une partie des biens que nous avons reçus de sa libéralité. Nous ferons aussi acte de justice, puisque c'est une obligation de justice de fournir les choses temporelles à ceux qui nous administrent les choses spirituelles (Matth., x, 1 ; Luc, x, 7 ; Tim., v, 18 ; Galat., vi, 6, etc.) Nous ferons enfin acte de charité bien méritoire si par nos libéralités, nous mettons les curés à même d'entreprendre et de soutenir les bonnes œuvres qu'ils jugeront utiles à la sanctification des âmes dont ils ont la charge.

Si l'esprit de notre temps est opposé à ces libéralités, rappelons-nous un décret porté en 1215, du temps même de S. François, par le quatrième concile de Latran ; comme les hérétiques vaudois et manichéens détournaient de rien donner aux églises ni au clergé, le concile veut

que les évêques, en connaissance de cause, répriment ceux qui s'efforcent malicieusement d'abolir les pieuses coutumes.

Au contraire, il est tout à fait conforme à l'esprit de foi de faire quelques dispositions testamentaires en faveur des églises et des pauvres. Il y eut dans les premiers siècles chrétiens un nombre infini de personnes, et des plus opulentes, qui distribuèrent tout aux pauvres et ne se crurent jamais plus riches qu'après s'être dépouillées de ces fausses et imaginaires richesses. Or, pour donner aux pauvres, on donnait à l'Eglise, mère et nourrice commune de tous les pauvres, comme nous l'apprend entr'autres l'exemple si connu de S. Laurent. La doctrine des Pères de l'Eglise sur ce sujet est bien touchante. S. Grégoire de Nazianze représente dans son épître 80ième combien il est avantageux d'amasser, par des legs à l'Eglise, des trésors incorruptibles dans le ciel, et il propose l'exemple de ceux qui ont donné à l'Eglise leurs maisons et leurs fonds et sont devenus pauvres pour enrichir la mère commune de tous les pauvres. S. Augustin engage même les pères de famille à faire des legs avantageux aux pauvres et à l'Eglise, en prenant Jésus-Christ pour cohéritier de leurs enfants et lui laissant une part égale à celle des autres. "S'il a un enfant, disait ce docteur (*De diversi*, serm. 49), qu'il regarde le Christ comme son second; s'il en a deux, qu'il regarde Jésus-Christ comme le troisième; s'il en a dix, qu'il fasse de Jésus-Christ le onzième." Une autre fois le même saint disait, en parlant d'un père qu'il supposait avoir perdu son fils: "Votre fils vit: la foi vous l'assure; s'il vit, pourquoi ses frères s'emparent-ils de sa part d'héritage? Mais vous me dites: Est-ce qu'il reviendra la posséder? Et je vous répons: Envoyez-la-lui donc où il se trouve; il ne peut venir à son bien; mais son bien peut aller à lui. Si votre fils suivait la carrière des armes, qu'il fût admis à la cour de l'empereur et qu'il vous dît: Vendez mon bien, et envoyez-en-moi le produit, vous le feriez avec empressement. Mais, à plus forte raison, puisqu'il est à la cour du Roi des rois, envoyez-lui donc sa part." On trouve des conseils analogues dans S. Jérôme (*Ep. ad Julianum*), dans Salvien, etc. Et si les SS. Pères parlaient ainsi, on ne peut les accuser de l'avoir fait par esprit de cupidité, puisqu'eux-mêmes avaient de leur vivant tout sacrifié, et que bien des fois, pour se conformer aux recommandations de plusieurs conciles, ils refusèrent de

recevoir des testaments d'une libéralité vraiment héroïque et qui ne manquerait pas de scandaliser les hommes de peu de foi. C'est ce qu'on peut voir abondamment prouvé dans Thomassin (*Ancienne et nouvelle discipline de l'Eglise*, tomes VI et VII de l'édition Guérin).

LES MARTYRS DU JAPON.

La position géographique de notre pays nous place à une distance aussi rapprochée du Japon que de l'Europe. Si maintenant nous considérons les moyens faciles et rapides que nous fournissent le chemin de fer du Pacifique et les "steamers" qui traversent l'océan Pacifique, nous comprendrons que l'Asie, surtout le Japon et la Chine, sont pour nous des pays presque voisins. Leur commerce s'étendra bientôt chez nous, et le nôtre chez eux. Il est donc important que les Canadiens les étudient et les connaissent.

Notre *Revue* ne s'occupant que d'intérêts spirituels, nous commencerons dans ce numéro à publier une série d'articles empruntés des *Annales franciscaines*, racontant les événements qui ont amené le martyr de saints religieux, le plus grand nombre franciscains, au Japon, en 1597, et que l'Eglise a canonisés à une date encore récente, le 8 juin 1862.

APERÇU SUR LE JAPON.

A l'orient de l'Asie, à l'entrée de cette mer immense qu'on nomme le grand Océan, non loin des rivages du fameux empire de la Chine, s'élèvent grand nombre d'îles ; c'est cet archipel qui forme l'empire où s'est passé le drame sacré dont nous entreprenons le récit. Le Japon se divise en trois grandes îles, dont les autres sont comme des dépendances ; la plus petite, nommé Xicoco ou Sikokf, est à l'est, et comprend quatre royaumes ou provinces ; la seconde, Ximo ou Kioussiou, est au midi, et avec les îles adjacentes de Gotto, elle en renferme dix ; Niphon, qui est à l'ouest et au nord, est la plus grande ; on y compte une soixantaine de provinces.....

Leur divinité principale est Amida ; ce dieu est adoré sous diverses formes, toutes mystérieuses, plus ou moins grotesques. Vient ensuite Xaca, plus révérend peut-être que le premier ; ils le croient né d'une vierge. Tout jeune il se retira au désert, où il passa bien des années dans les exercices de la plus austère pénitence. Il prêcha ensuite pour établir le règne d'Amida, publia une espèce de théologie qui a un immense cours dans l'empire, et dont la base est la métempsycose, c'est-à-dire la migration

des âmes d'un corps dans un autre. Il fut le premier législateur du Japon ; ses livres ont parmi les Japonais l'autorité de livres sacrés. Ce peuple adore ensuite les Fotoques, qui sont des dieux inférieurs, et les Camis, qui sont les âmes des héros, surtout de leurs anciens rois. On leur offre des sacrifices pour leur demander uniquement des biens temporels, comme on en fait aussi aux démons, pour éviter les maux qu'ils versent dans leur fureur. Qui ne voit en tout ceci une corruption des idées primitives de la religion véritable ?

Les prêtres des idoles portent dans ce pays le nom de bonzes : ils composent une vaste hiérarchie, qui a pour chef universel le Xaco ou successeur de Xaca ; ce grand prêtre a au-dessous de lui des chefs qui reçoivent et dirigent les diverses congrégations de bonzes : car tous vivent en communauté. Mais, quoique reconnaissant un même chef suprême, les bonzes sont néanmoins divisés en plusieurs sectes, ennemies irréconciliables les unes des autres : on les distingue par la couleur de leurs habits. Les plus réguliers sont les adorateurs de Xaca et d'Amida ; ils croient à l'immortalité de l'âme, et font profession d'une régularité scrupuleuse.....

Le gouvernement du Japon a toujours été despotique, et tout y a toujours dépendu de la seule volonté du maître. Les premiers habitants de ces îles, venus de la Tartarie, eurent un chef, dont les descendants, réputés les fils du Soleil, régnèrent sous le nom de Daos ou Dairis jusqu'au xv^e siècle. Leur trône semblait à jamais affermi : outre qu'ils jouissaient d'une possession paisible et incontestée, ils passaient pour être de la race des dieux, et immédiatement après leur mort ils étaient mis au rang des Camis. Ils ont toutefois été détrônés : l'ambition est une passion qui ne peut rien laisser debout et qui ne respecte pas même ce qui est antique et sacré. Le Dairi avait pour premier ministre le chef de la milice ou Cubo-Sama ; ce généralissime était à la tête de toutes les affaires : chose bien naturelle dans un Etat où la force est l'élément principal. La puissance de Cubo-Sama ne cessa de s'accroître, et celle du Dairi de s'affaiblir ; insensiblement les rapports de droit entre le sujet et le souverain s'intervertirent : le ministre donnant des ordres auquel le prince n'osait refuser son approbation, le pouvoir passa de fait en ses mains, et il finit par y être tout entier.

Ces maires du palais n'avaient qu'un pas à faire pour monter sur le trône ; l'occasion ne tarda pas à se présenter.

Un Dairi efféminé se rendit méprisable en abandonnant tout le soin des affaires publiques, et en ne s'occupant que de ses plaisirs. Le Cubo-Sama, qui gouvernait au nom de ce prince, crut que, portant le poids de toute la souveraineté, le peuple ne trouverait pas mauvais qu'il en eût aussi les honneurs : on était habitué à lui obéir ; nul ne songea guère à lui disputer un titre. Il se fit donc proclamer empereur ; mais il laissa au Dairi, en considération de son origine céleste et pour pallier son usurpation, toutes les prééminences extérieures de sa haute dignité. Cette ombre de majesté contenta les princes qui ne connurent de la souveraine puissance que le plaisir de régner sans gouverner. La distribution de quelques grâces et de certains titres honorifiques, dont on les laissa disposer, leur ayant permis d'avoir une cour assez nombreuse, à peine s'aperçurent-ils qu'il y avait un autre maître dans l'empire.

Cependant les Cubo-Samas ne réussirent pas en tous leurs désirs : leur empire absolu ne s'étendit guère au delà des cinq provinces immédiatement soumises à la couronne et formant le domaine impérial. Les gouverneurs des autres provinces avaient laissé commettre l'usurpation, mais ils en voulurent, eux aussi, tirer le profit : ils se firent proclamer rois, chacun dans son gouvernement, de sorte que le pays compta jusqu'à une soixantaine de petites souverainetés. Les révolutions qui se succédèrent sur le trône impérial ne permirent pas aux Cubo-Samas d'étendre sur eux leur autorité ; néanmoins ces petits rois ne réussirent pas à se rendre tellement indépendants, qu'ils ne reconnussent la suzeraineté de l'empereur. Une fois ouvert, le gouffre des révolutions est difficile à refermer : il est aisé de renverser une dynastie usée ; mais de là sort pour longtemps l'instabilité du pouvoir ; il faut du temps pour affermir une dynastie nouvelle. Le Japon fut plus d'un siècle à voir s'en consolider une : le fameux Taïco-Sama lui-même, qui rétablit le pouvoir impérial sur tous les petits royaumes, ne put fonder la sienne. Ce succès était réservé à celui qui détrôna son fils, à Daïfu-Sama, dont le fils et successeur Xogun-Sama, put établir un pouvoir durable et le transmettre à ses descendants.

Admirable dessein de la Providence ! c'est pendant cette ère de révolutions dynastiques, c'est à l'ombre du pouvoir de ces petits rois quasi-indépendants, que le christianisme s'introduisit au Japon, qu'il y convertit tant de milliers d'âmes, et qu'il y gagna les couronnes que des tyrans tres-

sèrent à tant de glorieux martyrs. Peut-être un pouvoir central tout-puissant eût-il empêché nos missionnaires de pénétrer jamais dans cet empire. En tout cas, ce fut le fameux Taïco-Sama, le restaurateur de la toute-puissance impériale, qui ouvrit l'ère des persécutions, et ce fut lui qui ordonna le supplice des martyrs dont nous venons essayer de raconter la lutte historique et la brillante victoire. Mais avant d'entrer au cœur même de notre sujet, et pour le pouvoir bien faire comprendre, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur l'établissement de la religion chrétienne dans les îles japonaises.

(A continuer.)

ECHOS DES FRATERNITÉS

MONTRÉAL.

Cérémonie de réception pour les sœurs. — Le 6 janvier, à 2 h., il y a eu assemblée mensuelle et cérémonie de réception pour les sœurs: douze postulantes ont reçu le saint habit et seize novices ont fait profession.

Le Père directeur après avoir félicité la fraternité de cette augmentation de nombre (d'où il résulte que le chiffre total est de 550 environ), a engagé les sœurs à croître en ferveur et à se perfectionner dans l'esprit de sacrifice, l'humilité et la mortification, qui sont l'apanage des enfants de Saint-François.

Puis le révérend Père a fait une communication importante :

Il a annoncé qu'après avoir consulté l'autorité diocésaine et le discrétore de la congrégation, il avait décidé que dorénavant l'assemblée mensuelle aurait lieu sur semaine. "Voici, a-t-il ajouté, les raisons qui m'ont amené à prendre cette détermination :

"L'assistance aux vêpres paroissiales est vivement recommandée par les pasteurs de l'Eglise et les supérieurs du Tiers-Ordre ont déclaré que cet office des vêpres de paroisse l'emportait sur les cérémonies des fraternités, sans en excepter la réunion obligatoire. (Voir les manuels.) Or en fixant l'assemblée mensuelle au dimanche, on met un nombre considérable de sœurs dans l'impossibilité d'aller aux vêpres dans leurs paroisses. Il a donc paru

très utile, sinon nécessaire, de placer la réunion principale sur semaine. Le vendredi a paru du reste le jour le plus convenable."

Comme plusieurs sœurs, notamment celles qui travaillent dans les manufactures, ne peuvent assister à cette réunion de la semaine, le Père consent, au moins provisoirement, à les assembler le dimanche.

Cérémonie de réception pour les frères. — Le 25 janvier, avait lieu l'assemblée des frères, accompagnée d'une cérémonie de réception : huit postulants revêtirent le saint habit et cinq novices firent profession.

Dans l'instruction qu'il donna à cette occasion, le Père directeur rappela aux frères que, malgré l'infériorité de leur nombre (185), ils étaient néanmoins les chefs de la famille, et devaient, à ce titre, donner l'exemple de la fidélité aux règlements, et par suite de la soumission aux supérieurs et de la patience au milieu des épreuves qui ne font jamais défaut aux enfants de Saint-François.

CHRONIQUE

Un petit in-douze de Voltaire. — Dans le dernier ouvrage qu'il vient d'écrire, M. Prosper Vedrenne raconte, au sujet de Voltaire, un des Quarante de l'Académie française, une anecdote singulière dont il garantit l'authenticité. La voici :

Au Bordéaux, dit-il, s'intéressa, en 1822, à l'aventure d'une pauvre femme du peuple, qui passait pour possédée du démon.

Elle était en proie aux crises les plus singulières, s'élevait en l'air, retombait avec fracas sans se blesser, répondait, quoique entièrement ignorante, aux questions qui lui étaient adressées en latin et dans des langues étrangères, et parlait, pendant ses accès, d'une voix étonnante qui ne ressemblait aucunement à sa voix accoutumée, comme si un autre esprit s'exprimait par sa bouche.

L'autorité ecclésiastique examina sagement ces faits : la pauvre femme fut plusieurs fois soumise à la cérémonie de l'exorcisme. Alors les phénomènes cessaient, la voix redevenait naturelle.

Rendue à ses habitudes et à ses travaux ordinaires, la malheureuse semblait oublier ce qui s'était passé en elle, mais les accidents conjurés ne tardaient pas à se reproduire, et, pendant un temps, ils parurent s'aggraver de jour en jour.

Un exorcisme public eut lieu dans la métropole et produisit les mêmes effets, au grand étonnement d'une foule innombrable accourue pour être témoin du fait. Le résultat fut le même : le démon dut céder aux conjurations du pontife, mais les accidents attribués à sa présence reparurent bientôt après.

Or, il y avait alors à Bordéaux, et dans la paroisse de la pauvre

femme, un saint prêtre, M. l'abbé Darvin de Boismorin, que toute la ville chérissait et vénérail. Après avoir déclaré la vérité du fait de la possession, l'archevêque de Bordeaux, Mgr d'Aviau du Bois de Sanzay, délégua M. Darvin pour continuer les exorcismes. Plusieurs fois par jour, à l'heure où les crises étaient plus probablement attendues, la pauvre femme était conduite par sa famille dans la chapelle du saint prêtre, et y recevait les bénédictions de l'Église. Son état, néanmoins, dura longtemps, mais en s'améliorant de jour en jour, et, enfin, après deux ans de souffrances, les accès disparurent absolument, et pour toujours.

J'ai beaucoup fréquenté la petite chapelle, j'ai particulièrement connu le saint prêtre, qui, bien des fois, a reçu ma confession. Il était alors parvenu à la plus extrême vieillesse, mais ses souvenirs n'avaient rien perdu de leur vivacité et de leur fraîcheur. Il racontait dans ses détails l'étonnante histoire, et je l'écoutais avec la curiosité d'un homme de seize ans. Or, voici un trait, plusieurs fois répété p. r. M. Darvin et qui m'a beaucoup frappé.

Sa bibliothèque formant comme un vestibule à la chapelle, la possédée s'y tenait souvent en attendant l'arrivée du prêtre et le moment de l'exorcisme. Un jour qu'elle était dans la violence de l'accès, M. Darvin, déjà revêtu de l'étole et du surplis, disait au démon :

—Tu vois ces livres ; les aimes-tu ?

—Non, je ne l's aime pas, je voudrais les brûler tous.

—Regarde bien ; n'y en a-t-il aucun qui te plaise ?

La pauvre femme, qui ne savait pas lire, regarde pourtant, et tout à coup, d'une voix terrible :

—Il y en a un que je connais. Celui qui l'a fait est un de mes amis.

—Oh ! dit le prêtre, nomme-le, montre-le, je ne le garderai pas longtemps.

La possédée ne répondit rien.

Le prêtre insiste :

—Va le toucher, du moins, je le veux.

Blottie dans l'angle de la pièce, la pauvre femme ne bougeait pas.

Le prêtre a recours aux abjurations liturgiques, au nom de Marie surtout, à laquelle l'esprit ne résistait pas ; et alors la femme transportée, comme d'un bond, aux rayons de la bibliothèque, touche du doigt un petit in-12 intitulé : *Chefs-d'œuvre dramatiques de Voltaire*.

—Ah ! dit le prêtre en frémissant, c'est ton homme celui-là ?

La voix infernale répondit avec un grand éclat de rire :

—Oui, c'est mon homme, et il a du bois pour son hiver !.....

Pie IX et un miracle.—Nous ne disons pas : Un miracle de Pie IX, pour ne rien préjuger des décisions de l'Église. Voilà le fait :

Au commencement de novembre, une religieuse de la Charité se trouvait malade d'une péritonite aiguë, dans son convent de Sainte-Marie *in cappella*, dans le Transtevere. Les moyens humains étaient reconnus inutiles, l'état semblait désespéré. Les bonnes sœurs de la communauté résolurent de faire violence au ciel ; on voulut recourir à un saint, et chacun proposait tel ou tel nom, selon sa dévotion personnelle. La supérieure fit tirer au sort, et le premier nom qui sortit fut celui de Pie IX. On observa que Pie IX n'était point canonisé et qu'on ne pouvait faire en son nom des prières

publiques et solennelles. On fit un nouvel essai, le nom de Pie IX sortit une seconde et une troisième fois. La volonté de Dieu parut manifeste et le *triduum* commença en adressant les prières publiques au Sauveur lui-même et en invoquant tout bas le nom du pontife de la Vierge. Les trois jours s'écoulèrent. Le dimanche 11 novembre, à midi, la malade était toujours à l'extrémité, mais à 1 heure du soir, elle se sentit guérie, se leva, et fit une longue action de grâces. Puis elle alla au réfectoire, mangea de bon appétit, et depuis les médecins, étonnés, reconnaissent que leur besogne est faite et qu'ils n'ont plus qu'à croire et à admirer.

— (D'après *Il divin Salvatore.*)

Un épisode de la vie de dom Bosco.—En 1869 vivait à Vinovo, village voisin de Turin, une jeune fille appelée Maria Stardero, qui eut le malheur de contracter une grave infirmité des yeux, qui la priva totalement de la vue. Désirant ardemment recouvrer le bien perdu, l'infortunée eut l'idée de faire un pèlerinage à l'église de Marie Auxiliatrice récemment construite à Turin par dom Bosco, et un samedi du mois de mai, elle se présenta dans cette église, accompagnée de deux femmes ; l'une était sa tante, et l'autre une voisine. Après avoir fait une courte prière, ses guides la conduisirent devant dom Bosco, qui se trouvait dans la sacristie. Cet homme charitable s'informa avec intérêt du temps depuis lequel cette jeune fille était aveugle ; il y avait deux ans ; au jugement des médecins qui avaient examiné la malade, l'infirmité était incurable, et la cécité complète. Alors se dirigeant vers Marie, le saint homme lui dit :

— Désirez-vous recouvrer la vue ?

— Monsieur, répondit-elle, je suis pauvre et j'ai besoin d'y voir pour pourvoir à ma subsistance, ne dois-je pas le désirer ?

— Vous servirez-vous de vos yeux pour le bien de votre âme et non pour offenser Dieu ?

— Je le promets de tout mon cœur.

— Ayez confiance à la sainte Vierge, elle vous aidera.

— Je l'espère ; mais en attendant je suis aveugle.

— Vous y verrez.

— Voir, moi !

— Alors dom Bosco, prenant une attitude grave s'écria d'un ton solennel : — Pour la gloire de Dieu et de la bienheureuse Vierge Marie, parlez : qu'est-ce que je tiens à la main ?

La jeune fille ouvrit les yeux, les fixa sur l'objet que lui présentait dom Bosco, et cria :

— Je vois..... une médaille..... et de la sainte Vierge Marie.

Et sur cet autre côté de la médaille, lui demanda dom Bosco, en la retournant — qu'y a-t-il ?

— Un vieillard avec un bâton fleuri : c'est saint Joseph.

Nous renonçons à décrire ce qui se passa alors ; nous ajouterons seulement que la jeune Marie ayant avancé la main pour la prendre, la médaille tomba par terre et alla s'arrêter dans un coin de la sacristie, et Marie, elle-même, par l'ordre de dom Bosco, la chercha, et la trouva, et par là convainquit tous les assistants de la parfaite guérison de son infirmité, laquelle fut aussi complète que miraculeuse, car depuis ce moment Marie Stradero n'a plus souffert des yeux.



DEVOTION AU SACRE CŒUR DE JESUS

LIGUE DU CŒUR DE JESUS POUR LES HOMMES

1^{ER} DEGRÉ DE L'APOSTOLAT

(Suite.)

TROISIÈME PROMESSE DE LA LIGUE.

NE PAS ALLER BOIRE AUX AUBERGES.

*Pouvons-nous prendre de la boisson à la maison et
chez nos amis ?*

Oui, vous le pouvez; arrangez-vous à la maison comme
il vous plaira, vous promettez seulement d'éviter l'auber-
ge, voilà tout.

*Puis-je même prendre un peu de boisson forte de temps
en temps, si j'en ai besoin ?*

Si vous en avez besoin et que vous n'en fassiez pas
mauvais usage, vous pouvez prendre de la boisson forte
chez vous et chez vos amis; seulement, soyez prudent,
car vous connaissez le danger de ces boissons.

Nous voulons garder les hommes bons chrétiens par

a priere et la communion. Or, tant qu'un homme priera, qu'il communiera quatre fois l'an, qu'il évitera d'aller boire aux auberges, cet homme se maintiendra sobre et fidèle.

C'est à l'auberge et non à la maison que l'homme s'enivre. C'est à l'auberge qu'il trouve mauvaise compagnie, qu'il entend de mauvaises paroles, qu'il boit plus qu'il ne faut et se prépare ainsi à commettre après, toutes sortes de mauvaises actions.

Evitez seulement d'aller boire aux auberges et vous resterez sobre, la présence de votre femme et de vos enfants à la maison suffira pour vous arrêter si quelquefois vous étiez tenté de boire un peu trop.

En voyage, pourrions-nous aller boire à l'auberge ?

En voyage, quand vous serez loin de chez vous, vous pourrez faire comme à la maison, et si vous en avez l'habitude, prendre un verre de bière ou de boisson, selon vos besoins ; seulement veillez à ne pas recommencer trop souvent.

Ainsi nos trois promesses nous aideront à remplir efficacement les trois grands devoirs de l'amitié vis-à-vis de Notre-Seigneur, la sympathie, la réparation, l'action commune.

Les trois pratiques de la Ligue nous feront de plus en plus entrer en amitié véritable avec Notre-Seigneur.

EXPLICATION DES PRATIQUES DE LA LIGUE

PREMIÈRE PRATIQUE : *Après la prière du matin, offrir nos actions de la journée au Cœur de Jésus.*

Cette offrande sanctifiera notre journée. Tout alors sera digne de récompense, parce que tout sera fait en union avec Notre-Seigneur. Nous ne travaillerons plus seul, Jésus sera notre compagnon et notre ami.

DEUXIÈME PRATIQUE : *Réciter un Pater, Ave et trois Gloria Patri, pour réparer le blasphème.*

Nous ne pouvons rien faire de plus agréable à Notre-Seigneur que de réparer par nos prières les blasphèmes qui blessent son divin Cœur. Soyons fidèles à cette pratique, elle sera pour nous une source d'abondantes bénédictions.

TROISIÈME PRATIQUE : *La réunion du mois.*

1. Ce sera un grand acte de foi, de réparation et d'amour.

2. Cette réunion avec insignes, nous donnera droit chaque fois à sept ans et sept quarantaines d'indulgences. (Voir indulg. de la Ligue.)

3. Ce sera le meilleur moyen de nous maintenir fidèles à nos promesses, en nous les rappelant et en obtenant la grâce de les bien garder.

4. Enfin cette réunion sera une propagande efficace pour amener d'autres hommes à se joindre à nous et augmenter l'armée de Notre-Seigneur.

Ainsi nous pratiquerons vraiment la dévotion au Cœur de Jésus.

AVANTAGES DE LA LIGUE DU SACRÉ-CŒUR.

Ils sont nombreux et considérables les avantages que nous donnera cette dévotion au Cœur de Jésus ! Pour peu qu'un chrétien ait à cœur son salut et la gloire de Dieu, il trouvera là les moyens les plus efficaces de procurer l'un et l'autre.

I.—*Avantages généraux.*

D'après saint Bernard, dans ces sociétés :

L'homme tombe plus rarement;
 Il se relève plus promptement;
 Il persévère plus facilement;
 Il se sauve plus sûrement.

En entrant dans la Ligue, vous tomberez plus rarement, parce que priant davantage, vous aurez plus de grâces pour résister aux tentations. Vous vous relèverez plus promptement, les quatre communions générales vous en fourniront le moyen. Peu à peu, fortifié par la communion, soutenu par les prières et l'exemple de vos frères, vous en viendrez à passer des années entières sans commettre un seul péché mortel.

Ainsi affermi dans la vie chrétienne, vous assurerez votre persévérance finale et votre salut.

II.—*Avantages particuliers.*

Outre ces avantages généraux, la Ligue vous en donnera d'autres encore, on ne peut plus précieux pour votre âme.

La Ligue du Cœur de Jésus pour les hommes, a été officiellement reconnue comme l'une des branches de la

grande société nommée l'Apostolat de la Prière. Nous jouirons donc des indulgences si nombreuses et si riches que les souverains pontifes Pie IX et Léon XIII ont accordées à cette association. De plus nous aurons part aux prières et bonnes œuvres de quinze millions de prêtres, religieux et fidèles enrôlés dans l'Apostolat.

Quel puissant secours pour nos âmes que cette union fraternelle avec tout ce que la terre a de plus saint et de plus priant !

INDULGENCES POUR LA LIGUE DES HOMMES.

(Premier degré de l'Apostolat.)

Indulgences plénières :

1. Le jour de la réception ;
2. Le jour de la fête du Cœur de Jésus ;
3. Le jour de l'Immaculée-Conception ;
4. Un vendredi de chaque mois et encore un autre jour du mois au choix des associés.

Indulgences partielles :

1. Une indulgence de cent jours pour toutes prières et bonnes œuvres, offertes aux intentions recommandées par le directeur de l'association au commencement de chaque mois.

2. Une indulgence de cent jours à tous les associés qui portent sur leur poitrine l'image du Cœur de Jésus (l'insigne de la Ligue), chaque fois que, de bouche ou au moins de cœur, ils disent l'invocation inscrite sur cette image : *Adveniat regnum tuum!* "Que votre règne arrive!" (Rescrit du 14 juin 1877).

3. Indulgence de sept ans et sept quarantaines aux associés qui, portant ostensiblement cette même image, assistent aux processions publiques ou adorent le saint Sacrement exposé publiquement. (Même rescrit).

Enfin nous pouvons pleinement compter sur les promesses faites par Notre-Seigneur aux personnes qui pratiqueront la dévotion à son divin Cœur.

Elles sont magnifiques ces promesses ! Elles s'étendent à tout, aux biens temporels aussi bien qu'aux spirituels, au temps présent comme à l'éternité.

PROMESSES FAITES PAR NOTRE-SEIGNEUR AUX PERSONNES
DÉVOUÉES A SON DIVIN CŒUR.

1. Je mettrai la paix dans leur famille.
2. Je les consolerais dans toutes leurs peines.
3. Je répandrai d'abondantes bénédictions sur toutes leurs entreprises.
4. Je bénirai moi-même les maisons où l'image de mon divin Cœur sera exposée et honorée.

Ces promesses paraissent se rapporter plus spécialement au temps présent et aux récompenses promises sur la terre aux hommes de bonne volonté. Notre-Seigneur leur donnera la paix, la douce harmonie qui, unissant ensemble tous les membres d'une même famille assurent la prospérité et le bonheur.

Voici maintenant les autres promesses qui regardent plus particulièrement l'âme et les biens éternels :

5. Je leur donnerai toutes les grâces nécessaires dans leur état
6. Les pécheurs trouveront dans mon Cœur la source et l'océan infini de la miséricorde.
7. Les âmes tièdes deviendront ferventes.
8. Les âmes ferventes s'élèveront rapidement à une grande perfection.
9. Je donnerai aux prêtres le talent de toucher les cœurs les plus endurcis.
10. Je serai leur refuge assuré pendant la vie et surtout à la mort.
11. Les personnes qui propageront cette dévotion auront leur nom inscrit dans mon Cœur, et il n'en sera jamais effacé.

Ainsi Notre-Seigneur promet de bénir dans le corps et dans l'âme, dans le présent et dans l'avenir les personnes qui, répondant à son amour, pratiqueront la dévotion à son divin Cœur.

La bienheureuse Marguerite-Marie ne cessait de répéter ces promesses à tout le monde. Elle insistait surtout sur la dernière : la grande grâce du salut éternel promise à cette dévotion.

“ Ah ! si vous pouviez comprendre combien il fait bon d'aimer le Cœur de Jésus, et d'être aimé de lui !.....
“ Je crois que nul ne périra de ceux qui lui seront particulièrement dévoués et consacrés.” (Lettre 54). Et dans une autre lettre, elle dit : “ Notre-Seigneur m'a fait en-

“tendre que tous ceux qui seraient dévoués à ce sacré
 “Cœur ne périraient jamais.” (Lettre 33).

Comptons sur ces promesses. Notre-Seigneur ne trompe pas, il tient toujours sa parole

Quand un Ligneur aura durant plusieurs années, offert chaque matin ses actions au Cœur de Jésus, empêché le blasphème selon son pouvoir, et récité pour le réparer son *Pater*, *Ave* et trois *Gloria Patri*, qu'il aura travaillé à étendre le règne de Dieu en s'opposant à l'intempérance, source de tant de péchés; que, tous les trois mois, au moins, cet homme fera une bonne et fervente communion, lorsque la mort viendra, pourra-t-il craindre de voir Notre-Seigneur l'abandonner et le laisser tomber dans les abîmes de l'enfer? oh! non, certes, il n'en sera pas ainsi. Notre-Seigneur qui fut son refuge durant la vie sera aussi sa consolation et sa force à la mort.

Si cet homme a sur la conscience quelque péché non encore expié, Jésus lui donnera le temps de se repentir, de recevoir les sacrements et de faire une bonne et sainte mort.

Voulez-vous donc avoir une sainte vie chrétienne?

Voulez-vous gagner beaucoup de mérites?

Voulez-vous être bénis dans vos familles?

Voulez-vous avoir beaucoup de prières et de votre vivant et après votre mort?

Voulez-vous enfin assurer le salut de vos âmes?

Enrôlez-vous parmi les amis de Notre-Seigneur. Venez vous ranger sous son étendard, combattez le bon combat, et quand viendra la fin, vous direz avec la bienheureuse Marguerite-Marie :

“ Ah ! qu'il est doux de mourir, après avoir eu une cons-
 “ tante dévotion au Cœur de celui qui doit être notre juge.”

CALENDRIER DU MOIS

Offices pour les Frères.

19 mars, 7 h. $\frac{1}{2}$ P.M., Absolution générale.
 22 “ 7 h. $\frac{1}{2}$ P.M., Assemblée mensuelle (obligation).

Offices pour les Sœurs.

4 mars, 2 hrs. P.M., Assemblée mensuelle (obligation).
 19 “ 2 “ P.M., Absolution générale.

N. B.—Le 24 mars, à 1 h. $\frac{1}{2}$ P.M., l'absolution générale sera donnée à la chapelle, mais seulement aux membres qui n'auront pas pu se présenter le 19.